

Acte de naissance

La délivrance d'un acte auprès du service de l'Etat Civil est gratuite.

Pièces à fournir :

- Pièce d'identité
- Livret de famille.

Pour les demandes par correspondance, merci de préciser nom, prénom, date de naissance et filiation et de joindre la copie d'une pièce d'identité et une enveloppe timbrée au tarif en vigueur.

Faire une demande en ligne :

Vous souhaitez :

Extrait d'acte de naissance avec filiation Extrait d'acte de naissance sans filiation Copie d'acte de naissance

Informations concernant le titulaire de l'acte de naissance

Nom (de jeune fille pour les mariées) *

Prénom *

Date de naissance *

Lieu de naissance *

Nom du père

Nom de jeune fille de la mère

Référence de l'acte (si connue)

Précisez le lien de parenté

Usage prévu pour cet acte

Nombre d'exemplaire demandés *

Adresse du destinataire

Nom *

Prénom *

Adresse *

Code postal

Ville *

Pays *

Téléphone

Votre email *

Envoyer votre demande